

225C1350
FR0004159473-FS0655

7 août 2025

Déclaration de franchissements de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

HEXAOM

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 7 août 2025, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société HEXAOM², et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 449 954 actions HEXAOM³ représentant autant de droits de vote, soit 6,49% du capital et 4,20% des droits de vote de cette société⁴.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société HEXAOM.

2. Par le même courrier, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 5 août 2025, le seuil de 5% du capital de la société HEXAOM², et détenir, à ce jour, pour le compte desdits fonds, 333 024 actions HEXAOM³ représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 3,11% des droits de vote de cette société⁵.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HEXAOM sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 9 janvier 2023.

³ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 62 592 actions HEXAOM pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant 10 707 673 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant 10 707 823 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.